

**TOULOUSE
CAPITOLE**
Publications



« Toulouse Capitole Publications » est l'archive institutionnelle de
l'Université Toulouse Capitole.

La rencontre du Petit Prince et du Juriste

Beaussonie, Guillaume

Professeur, Droit privé et sciences criminelles

Institut des Études Juridiques de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Environnement

Université de Toulouse Capitole

Pour toute question sur Toulouse Capitole Publications,
contacter portail-publi@ut-capitole.fr

La rencontre du Petit Prince et du Juriste

À Gérard, Basile et Armand

Il y a, dans l'œuvre – le chef d'œuvre – qu'est le petit prince, beaucoup d'enseignements juridiques. Le spécialiste de droit des biens que je suis s'intéresse par exemple beaucoup à la question de la propriété des étoiles, évoquée lors de la rencontre du petit prince et du businessman :

« – À qui sont-elles ? demande le businessman grincheux.
– Je ne sais pas. À personne, répond le Petit Prince.
– Alors elles sont à moi, car j'y ai pensé le premier.
– Ça suffit ?
– Bien sûr. Quand tu trouves un diamant qui n'est à personne, il est à toi. Quand tu trouves une île qui n'est à personne, elle est à toi. Quand tu as une idée le premier, tu la fais breveter : elle est à toi. Et moi je possède les étoiles, puisque jamais personne avant moi n'a songé à les posséder. »

Le pénaliste que je suis également s'intéresse à la question de la peine de mort, évoquée lors d'une autre rencontre, celle du petit Prince et du roi :

« – Hem ! Hem ! dit le roi, je crois bien que sur ma planète il y a quelque part un vieux rat. Je l'entends la nuit. Tu pourras juger ce vieux rat. Tu le condamneras à mort de temps en temps. Ainsi sa vie dépendra de ta justice. Mais tu le gracieras chaque fois pour l'économiser. Il n'y en a qu'un.
– Moi, répondit le petit prince, je n'aime pas condamner à mort, et je crois bien que je m'en vais. »

Mais le Petit Prince représente moins une rencontre d'un enfant avec les règles, que sa rencontre avec les hommes, plus exactement les grandes personnes.

Or, parmi ces grandes personnes, il y a le juriste.

Il est vrai que le juriste n'apparaît pas dans le petit prince. Sans doute Saint-Exupéry a-t-il fait l'économie d'une telle confrontation durant sa vie déjà bien remplie et, quelque part, tant mieux pour lui !

Sauf à voir un peu du juriste en chacune des grandes personnes croisées par le petit prince sur les astéroïdes 325 à 330 (qui correspondent, d'ailleurs, pour le juriste, aux actions qui ont pour but d'établir une filiation, car tel est l'objet des articles du code civil qui portent ce numéro, le code civil constituant la principale planète du juriste, la planète 1804 pour être exact).

À l'instar du **roi**, en effet, rencontré sur la première planète, le juriste porte un habit – une robe plus ou moins étoffée –, embrasse le monde entier à sa façon, pour l'assujettir au droit ; provoque souvent le bâillement ; et il aime l'autorité, l'ordre et la raison. Il ne sait pas davantage que le roi générer des couchers de soleil, hélas, mais il sait aussi attendre que les conditions soient favorables ! Il ne laisserait en revanche personne être ministre de la Justice à sa place !

Du **vaniteux**, le juriste n'a rien, bien sûr ! Si ce n'est, encore, de drôles d'habits et un goût prononcé pour les cérémonies où tout le monde se congratule (nous sommes très doués pour cela à l'Université). Et, peut-être que, comme le vaniteux, le juriste n'entend pas tout. Il lui arrive de ne plus écouter lorsque l'on ne parle plus de droit, donc de lui.

Le juriste a encore moins à voir avec le **buveur** ! Car il ne boit rien, sauf de l'eau, et oublie encore moins. Du moins le Juriste se sent-il obligé de dire ça... Toute honte bue, il faut bien avouer qu'il lui arrive de boire un petit coup – notamment lors des nombreuses cérémonies sus-évoquées. Mais toujours avec modération ! – du moins est-ce la règle.

Car la règle c'est la règle ou, plutôt, la consigne c'est la consigne. Le juriste, ainsi, est un **allumeur** (bonjour !) – et un éteignoir (bonsoir !) – **de réverbères** (un personnage qui m'a toujours fasciné dans le petit prince ! Et j'ai bien l'impression que c'est aussi l'un des préférés de Saint-Exupéry).

La consigne étant la consigne, le juriste est conservateur (un grand juriste, Ripert, le soulignait à l'occasion). Il se pose peu de questions. Ce d'autant que, à l'instar de l'allumeur de réverbères, le métier est devenu terrible : la planète du droit tourne de plus en plus vite et le juriste n'a, lui non plus, plus le temps, ni de poser des questions, ni de dormir.

Le juriste, aussi, « s'occupe d'autre chose que de soi-même ». Le droit régit les personnes – rois, vaniteux, allumeurs et autres – et les choses – planètes immeubles, réverbère meubles etc. – et même les animaux, notamment les renards si durs, pourtant, à apprivoiser.

En revanche, le juriste est pragmatique. Il recherche moins le beau que l'utile, encore que le beau puisse être utile.

Comme le relève le petit prince en parlant de l'allumeur de réverbère : « « Peut-être bien que cet homme est absurde. Cependant il est moins absurde que le roi, que le vaniteux, que le businessman et que le buveur. Au moins son travail a-t-il un sens. Quand il allume son réverbère, c'est comme s'il faisait naître une étoile de plus, ou une fleur. Quand il éteint son réverbère, ça endort la fleur ou l'étoile. C'est une occupation très jolie. C'est véritablement utile puisque c'est joli. »

Mais, à défaut d'une utilité plus tangible, le juriste finirait sans doute par abandonner son réverbère. En cela est-il plus proche du businessman.

J'ai sauté une planète, ce que jamais un juriste digne de ce nom ne ferait ! Revenons un peu en arrière et parlons alors de ce **businessman**, que le petit prince n'apprécie pas trop. Tout commence par un calcul, ce qui déjà ferait fuir le juriste car, c'est bien connu, on fait du droit essentiellement pour abandonner les mathématiques !

Cela mis de côté, néanmoins, le juriste travaille beaucoup lui aussi (on dit même de Bartole, un grand juriste du XIV^e siècle, qu'il serait mort à la tâche, ce qui risque quand même d'arriver à fort peu d'entre nous).

Et, comme le businessman réinvente les étoiles en écrivant leur nombre sur un petit papier puis en enfermant à clef ce papier-là dans un tiroir, le juriste enferme les choses qui l'entourent dans des mots puis dans des codes.

Nous pouvons alors faire nôtre l'analyse du petit prince : « C'est assez poétique. Mais ce n'est pas très sérieux. »

Il reste celui qui écrit d'énormes livres très savants portant sur des choses qu'on – à savoir les explorateurs – lui rapporte : le **géographe**. Le juriste a sa part du géographe et celle de l'explorateur. Il y a les praticiens (le Palais), ceux qui vivent, touchent le droit, et il y a les enseignants-chercheurs (l'École), ceux qui le synthétisent, l'analysent, le diffusent dans des cours et l'enferment dans des livres.

La distorsion entre l'École et le Palais est souvent dénoncée : les praticiens mépriseraient la théorie et, par là même, l'intelligence ; les théoriciens méconnaîtraient la pratique et, partant, la réalité. Comme toujours, la vérité est au milieu : en s'éloignant des choses comme en les regardant de trop près, on les voit à la fois mieux et moins bien (même si, c'est bien connu, comme dit le renard, on ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel étant invisible pour les yeux). Les deux approches ne sont donc rien de moins que complémentaires.

Il faut, quoi qu'il en soit, être prudent quand on écrit et que l'on entend laisser une trace, noter d'abord au crayon en attendant, pour noter à l'encre, d'avoir eu des preuves, relève le géographe.

En revanche, le juriste et le géographe n'écrivent pas les mêmes livres.

Le géographe précise au petit prince que « les géographies sont les livres les plus précieux de tous les livres. Elles ne se démodent jamais. Il est très rare qu'une montagne change de place. Il est très rare qu'un océan se vide de son eau. Nous écrivons des choses éternelles ». Il ne note alors pas les fleurs, parce qu'elles sont éphémères.

La matière des juristes a beau avoir des allures d'éternité, il n'en est rien. « Les valeurs ne sont pas des essences éternelles » écrivait Ricoeur (vous savez, le philosophe préféré du président de la République). Rien n'est plus éphémère, en vérité, qu'un livre de droit... Telle une fleur, il est souvent aussi vite fané qu'il n'a été lentement écrit.

*

Venons maintenant à imaginer une autre planète, celle du droit, la planète 544 ou 1382 (ou 1240), sur laquelle le petit prince se serait arrêté avant de venir sur Terre. Voici ce que cela pourrait donner :

« En allant vers la Terre, à la suite des conseils du géographe, le petit prince entendit un son étrange. Il s'arrêta donc pour découvrir une planète rouge (comme un code) sur laquelle deux personnes en robe noire était en train de se disputer en criant.

Rouge et noir : allez Toulouse !

- Vous avez succombé à mon argument, criait l'un.

- Cela n'est pas certain et, si tel est le cas, je fais donc appel, rétorquait l'autre aussi fortement.

Il s'agissait de juristes. Car, c'est bien connu, les juristes vont toujours par deux : accusation et défense ; parquet et siège ; I et II ; A et B ; G et H (nos petits amphes) ; principes et exceptions ; *de lege lata* et *de lege ferenda* ; Aubry et Rau ; Merle et Vitu ; caries et tartre...

Et les juristes, en conséquence, se contredisent, à tel point que leurs rencontres se font sous l'égide des principes dits « du contradictoire » et de « la contradiction ». Autrement dit, ils ne sont jamais d'accord.

- Ah, un tiers impartial, dit l'un d'eux en apercevant le petit prince ! Il va trancher !

- Bonjour. Trancher quoi, demanda le petit prince ?

- Eh bien, le litige, le contentieux, le différend, voyons, répondit l'autre juriste. Il faut dire le bon droit, établir la vérité judiciaire et nous permettre ainsi, gagnant pour l'un, perdant pour l'autre, de passer à une autre affaire. Nous sommes bloqués sur celle-ci depuis temps non couvert par la prescription ! Le délai n'est plus raisonnable. Nous ne savons même plus de quoi nous parlons.

Il est vrai que, à bien les regarder, les deux juristes – on apprendrait plus tard qu'ils s'appelaient Bory et Charensol – avaient l'air épuisés. Les cheveux qui dépassaient de la robe étaient hirsutes ; la barbe longue.

Le petit prince eut un peu pitié, mais ne voulait pas non plus qu'il y ait un perdant. Il s'en ouvrit aux deux juristes.

- Eh bien, il faut vous récuser, voilà tout, précisa Bory. Nous allons en débattre désormais. En bonne logique, vous aurez la parole en dernier.

Quatre heures après, alors que Charensol avait à peine terminé son introduction sur le sujet, le petit prince décida de s'éclipser, ce que ne remarquèrent les deux juristes que lors de l'achèvement de leurs plaidoiries respectives, deux jours plus tard.

Les grandes personnes étaient décidément bien étranges, se dit une fois de plus le petit prince ».

*

En vérité et pour conclure, le Petit Prince a bien rencontré au moins un Juriste, moi, et sans doute beaucoup d'autres. Très tôt d'ailleurs et très longtemps, car c'est un livre qui se transmet. Mon père m'a lu le Petit Prince ; je l'ai lu à mon fils, puis relu pour mon second fils qui l'a lui-même relu pour lui. C'est un livre qu'on lit à voix haute, que l'on prend ainsi autant de plaisir à lire qu'à dire et à écouter.

Pour moi, ce livre est et restera un lien entre les enfants et les grandes personnes et, même si je suis aujourd'hui juriste, je ne suis pas sûr d'être encore, d'être un jour ou de vouloir devenir une grande personne.